



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2026

Le neuf janvier deux-mille-vingt six à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, QUINTY Tony, BAIN Caroline, RENAULT Sylvie, CLOCHARD Anthony et Sylvia VINCENT

ABSENTS / EXCUSES : Mélanie MORIN

POUVOIRS : Annie ROTUREAU a donné pouvoir à Frédéric CHAUVÉ, Nicolas ROY a donné pouvoir à Jean-Marc BERNARD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvia VINCENT est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	07
Nombre de pouvoir	:	02
Nombre d'absents	:	01

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **02 janvier 2026**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les thèmes de l'ordre du jour sont :

1 – PREPARATION REPAS DES AINES ET VOEUX

Une tradition aussi pour notre commune que d'accueillir des Aînés pour le repas de fin d'année. C'est une occasion unique de se réunir annuellement pour un temps de retrouvailles, de partage inter-générationnel autour d'un menu préparé par le traiteur CHOLLET à Parthenay.

Ce repas est ouvert au plus de 65 ans et offert par le CCAS, M. le Maire et son Conseil municipal.

Pour nous aider à vous accueillir, nous avons eu 6 enfants vous servir au repas et nous les remercions vivement de leur investissement.

2- DELIBERATION SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les différentes demandes de subventions pour l'année 2026, et propose d'attribuer, de verser une subvention aux associations suivantes :

Etat des Subventions



COMMUNE DE GEAY

Budget 2026

Nom de l'Association	2026
<i>Imputé à l'article 65748</i>	
Secours Catholique de St Varent	100,00 €
Resto du Coeur	15,00 €
Donneurs de Sang	15,00 €
France Adot 79	15,00 €
Groupement Sanitaire de Faye l'Abbesse	30,00 €
Groupement Sanitaire de Noirterre	30,00 €
FNATH	15,00 €
AS Chasse de Geay	76,00 €
AS des Nuisibles	276,00 €
AS Bou'Geay	76,00 €
AS Bou'Geay- Fête du 14 Juillet	600,00 €
AS Pierregeay	76,00 €
AS Les Vieux Crampons	76,00 €
AS Club du 3ème Age	76,00 €
AS des Anciens Combatants	76,00 €
AS Rire et Détente	76,00 €
AS enthousiasme C la vie	76,00 €
APE Luché Thouarsais	167,00 €
APEL Faye l'Abbesse	30,00 €
Subventions diverses non allouées	1 599,00 €
TOTAL	3 500,00 €
PRÉVU AU BUDGET	3 500,00 €
<i>Imputé à l'article 65568</i>	
Syndicat d'Entretien de Voirie d'Argentonnay	1 913,87 €
Ecole des Adillons (participation Fonctionnement)	28 000,00 €
Subventions diverses non allouées	1 586,13 €
TOTAL	31 500,00 €
PRÉVU AU BUDGET	31 500,00 €
<i>Imputé à l'article 6558</i>	
Ecole Primaire Faye l'Abbesse (3 enfants)	2 100,00 €
Ecole Privée de Noirterre (6 enfants)	4 200,00 €
Subventions diverses non allouées	700,00 €
TOTAL	7 000,00 €
PRÉVU AU BUDGET	7 000,00 €

Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter cette délibération des précités.

3 – DELIBERATION RAPPORTS CLECT AUTORISATON DES SOLS ET PARTICIPATION FINANCIERE PLUI

M. Le Maire expose au Conseil municipal sur la révision des attributions de compensation est conséquente aux dispositifs :

1 - Mutualisation du service « ADS » Application Droit Sols

Le comité de pilotage « Mutualisation du service Autorisation du Droit des Sol » réuni le 10 octobre 2025 a déterminé la répartition des charges du service mutualisé.

Ces charges calculées en année N, correspondent aux montants réels constatés en année N-1. Cette répartition s'effectue entre les communes adhérentes sur la base d'une répartition mixte nombre d'EPC (équivalents PC)/ Nombre d'habitants (70/30).

Les montants correspondants sont ensuite imputés sur le montant de l'attribution de compensation (AC) de l'année N+1.

Pour 2025, le montant tient donc compte du coût réel des charges de l'année 2024, elles impacteront les AC 2026.

3- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – participation financière des communes

Les dépenses relatives à l'évolution du PLUI sont prévues annuellement au budget principal de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Le financement des charges relatives aux études est réparti à 50/50 entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'ensemble des 33 communes.

La participation des communes pour 2025 s'élève à 93.000 € et sera imputée sur les AC 2026. La répartition entre les communes s'appuie sur la population communale, la part de la zone U communale et la part de la surface communale.

Le Conseil municipal approuve la révision des attributions de compensation telle que présentées dans le tableau annexe,

Et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

Après an avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des précités.

	AC de base 2026	ADS	IFER	PLUI	Enfance	AC 2026
L'ABSIE	145 706,09	5 731,02		1 290,04	3 853,16	142 538,19
ARGENTONMAY	-32 225,39	13 371,97		5 485,98	8 777,85	-42 305,49
BOISME	78 895,62	3 901,97		1 732,54	5 597,93	78 859,04
BRESSUIRE	3 384 239,83	71 191,14		20 846,32	90 966,69	3 383 169,06
BRETIGNOLLES	-31 467,55	3 537,23		912,68	4 143,44	-31 774,02
CERIZAY	1 975 190,06	18 317,29		4 880,39	31 329,73	1 983 322,11
CHANTELOUP	24 446,89	3 048,93		1 508,75	3 053,19	22 942,40
LA CHAPELLE ST LAURENT	230 362,70	8 169,33		2 403,40	9 648,70	229 438,67
CHICHE	235 927,36	7 423,87		2 432,72	4 252,07	230 322,84
CIRIERES	-19 396,16	3 253,07		1 072,32	3 342,25	-20 379,30
CLESSE	64 685,77	3 969,87		1 275,57	2 094,27	61 534,60
COMBRAND	43 687,40	5 493,42		1 431,37	3 975,59	40 738,20
COURLAY	249 179,41	8 122,77		2 647,94	10 750,00	249 158,70
FAYE L'ABBESSE	74 325,93	3 849,88		1 535,44	3 576,68	72 517,29
LA FORET SUR SEVRE	69 578,72	8 410,84		3 094,28	9 825,14	67 898,74
GEAY	-5 959,28	1 007,60		678,42	0,00	-7 645,30
GENNETON	-22 986,72	1 451,94		839,17	0,00	-25 277,83
LARGEASSE	168 882,88	3 161,21		1 337,00	4 425,44	168 810,11
MAULEON	258 522,97	32 478,30		10 542,76	38 218,59	253 720,50
MONCOUTANT SUR SEVRE	528 723,85	22 350,55		6 438,80	18 796,92	518 731,42
MONTRAVERS	-22 347,13	1 780,49		467,55	0,00	-24 595,17
NEUVY BOUIN	28 616,04	2 154,62		899,65	2 330,24	27 892,01
NUEIL LES AUBIERS	349 142,55	19 430,88	17 548,00	7 139,15	14 261,32	354 381,84
LA PETITE BOISSIERE	43 681,21	2 602,97		825,20	3 656,77	43 909,81
LE PIN	144 418,58	4 176,92		1 491,49	10 351,09	149 101,26
SAINT AMAND SUR SEVRE	62 943,19	5 592,60		1 812,61	6 053,60	61 591,58
SAINT ANDRE SUR SEVRE	-15 360,31	2 786,28		821,55	0,00	-18 968,14
SAINT AUBIN DU PLAIN	18 168,42	2 574,72		957,69	2 155,65	16 791,66
VOULMENTIN	-54 831,18	3 726,07		1 610,06	5 264,07	-54 903,24
SAINT MAURICE ETUSSON	-31 559,40	4 362,32	3 509,60	1 915,97	3 322,61	-31 005,48
SAINT PAUL EN GATINE	17 185,77	1 875,95		740,28	0,00	14 569,54
ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	102 922,91	5 428,83		1 708,03	5 301,20	101 087,25
TRAYES	-2 993,04	442,74		224,86	0,00	-3 660,64
TOTAL	8 060 307,GG	285 177,5G	21 057,60	G2 GGG,G8	30G 324,1G	8 012 512,21

4 – PREPARATION DU BUDGET 2026

M. le Maire a informé son Conseil municipal sur la présentation du budget et le dégrossissement des comptes sur les réalisations en 2025 et les prévisions en 2026, que M. le Maire présentera lors de la prochaine séance à voter au 6 février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 21h30.

M. le Maire,
Jean-Marc BERNARD,

